

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Du CONSEIL SYNDICAL du 22 JUIN 2011**

L'An Deux Mille Onze, le Vingt Deux Juin à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Mme GUICHERD, Monsieur JOURDAIN, Monsieur ROUX, Mme BARET, Mme FOUILLAT, Mme NICOLAS, Monsieur CAILLET ROUSSET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur FIORINI, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT .

Absent excusé : Monsieur GELIN

**Objet :** Pour la saison 2011/2012, le Président du SIM souhaite prolonger l'activité d'un agent extérieur pour animer les séances de Bébés Nageurs à la Piscine Intercommunale Muroise.

**Emploi**  
**Accessoire :** Cet agent, titulaire de l'enseignement, serait rémunéré sur l'indice Brut 741 Majoré 611 du grade de Professeur de Lycée Professionnel, pour 6 heures trente d'animation par semaine.

**Activité Piscine**

Après délibération, A l'unanimité,

Le Conseil Syndical :

- ACCEPTE de prolonger l'activité accessoire de cet agent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 jusqu'à fin juin 2012;
- APPROUVE la rémunération sur l'indice Brut 741 Majoré 611 du grade de Professeur de Lycée Professionnel;
- DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget en cours.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS  
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure,  
Le 28 juin 2011.

Le Président

Bernard BEGUIN.

